

scientifiques aux échelons les plus élevés et l'exécution de la R-D. Le regroupement des exécutants ou fournisseurs de la R-D et de leurs clients dans la même organisation devait, estimait-on, renforcer les liens entre client et fournisseur, ce qui a été le cas, surtout pour la recherche appliquée à court et moyen terme.

19. Voici le texte des deuxième et troisième parties de la recommandation du Comité, à la page 829 du volume III:

"2. Que le Ministère reconnaisse officiellement la Société royale du Canada et l'Association des scientifiques, ingénieurs et technologues du Canada (SCITEC) comme les deux principaux porte-parole de la collectivité scientifique et technique du Canada dans les domaines respectifs de la politique par la science et de la politique pour la science;"

"3. Que tous les ministères et organismes gouvernementaux, et notamment le MEST et le Conseil des sciences, appliquent dans ces deux domaines la nouvelle politique d'"exécution ou achat" et que les études indispensables portant sur ces deux sujets soient confiées par voie de contrat, lorsque la chose est souhaitable, à la Société royale et à SCITEC;"

20. Le Mémoire que le Ministre d'Etat aux Sciences et à la Technologie a présenté en novembre 1975 au Comité sénatorial spécial de la politique scientifique indiquait (p. 29) que ces recommandations n'ont pas reçu l'appui général de la collectivité scientifique, et que le gouvernement n'y a pas donné suite. A titre expérimental, ce dernier a cependant décidé d'octroyer à la Société royale du Canada, par l'intermédiaire du ministère des Approvisionnements et Services, quelques contrats ministériels de services scientifiques et techniques, suivant les besoins.